



# COUPE PROMOTION DES CLUBS DE L'ESSONNE

## REGLEMENT (2017/2018)

### 1-Généralités

Ce règlement tient compte du règlement de la coupe de France des clubs et a pour but de donner toutes les directives pour l'organisation de la Coupe **promotion** de l'Essonne des clubs.

#### Article 1-1 Participation

La participation à cette coupe est facultative et gratuite ;

Elle est ouverte à toutes les associations régulièrement affiliées auprès du Comité de l'Essonne.

**La Coupe promotion de l'Essonne est réservée uniquement aux joueurs PROMOTION, à jour de leur licence au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours**

Une seule équipe de huit joueurs peut être engagée pour une même association.

#### Article 1-2 Organisation

Les tirages au sort et la centralisation des résultats sont faits au Comité.

### 2-Règlement administratif

#### Article 2-1 Récompenses

Le Comité de l'Essonne récompensera les équipes finalistes lors de la finale.

#### Article 2-2 Tenue des joueurs

Pour la finale de la coupe, les 8 joueurs devront porter la **tenue homogène club** permettant d'identifier le club (écusson ou flocage)

Le port de tenue publicitaire est toléré, tout en respectant les textes réglementaires en vigueur.

#### Article 2-3 Délégation



Les joueurs du club seront placés sous la responsabilité d'un **capitaine**, qui peut être joueur.

### 3-Règlement sportif

#### Article 3-1 Déroulement de la compétition

##### a) tirage au sort :

- le tirage au sort des rencontres sera effectué par le Comité.
- l'association tirée en premier recevra ; elle devra fournir un arbitre officiel si l'équipe reçue en fait la demande.

##### b) jeux :

- la compétition se déroulera par élimination directe sur une journée et non en match aller-retour, dans l'ordre (tête à tête, doublette, triplète)

- Un total de 11 parties sera effectué :

- 6 parties en tête-à-tête,
- 3 parties en doublette, dont une doublette mixte
- 2 parties en triplète dont une triplète mixte
- les parties d'un même cycle doivent toutes commencer simultanément.
- l'ordre des rencontres est le suivant :

1. tête-à-tête
2. doublettes
3. triplètes

##### c) points

- il sera attribué un total de 31 points

2 points par tête à tête	12 points
3 points par doublette	9 points
5 points par triplète	10 points

site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne

SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z

Agrément DDCS : ET000618



Avec le soutien du Département de l'Essonne





Il ne peut y avoir de match nul. L'équipe victorieuse est celle qui possède le plus de points à la fin des trois cycles .

#### d) Jury

Considérant qu'il est impossible d'avoir un délégué sur chaque rencontre, ainsi qu'un arbitre, il est laissé à la bienveillance de chaque capitaine de régler les éventuels litiges .

En cas de litige ne pouvant être réglé sur place, le comité départemental interviendra dès le mardi suivant la rencontre et statuera.

#### Article 3-2 Composition de l'équipe

- l'équipe sera composée de 6 joueurs +2 remplaçants (facultatifs), **séniors, juniors ou cadets** dont au minimum une féminine.
- rien n'interdit aux clubs d'intégrer dans leurs équipes autant de féminines et de juniors ou cadets qu'ils le souhaitent.
- le rajout d'un joueur sur la feuille de match est interdit après le dépôt de la feuille de composition des équipes à la table de contrôle.
- la composition d'une équipe n'est pas figée pour toute la compétition. Elle peut être modifiée à chaque tour de qualification.
- un seul joueur muté « hors département » et pour quelque motif que ce soit, pourra être intégré dans l'équipe.
- il n'y a pas de restriction quant à la nationalité des joueurs composant l'équipe.
- il n'y a pas de rendement de points.
- dans les cycles doublettes et triplettes, un remplacement peut-être effectué en cours de partie. La féminine ne peut-être remplacée que par une féminine, Le remplacement devra être signalé au capitaine de l'équipe adverse ainsi qu'à l'arbitre (éventuellement) **et opéré avant le jet du but de la mène suivante**

#### 3-3 Licences

Les 8 licences validées pour l'année en cours des joueurs participants, devront être déposées à la table de contrôle avant le début de la compétition.

site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>  
Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne  
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z  
Agrément DDCS : ET000618



Avec le soutien du Département de l'Essonne





### 3-4 Feuille de composition des équipes

**Le capitaine** constituera les équipes avant chaque début de partie (dans l'ordre : tête-à-tête, doublette, triplète) et donc inscrira les joueuses ou joueurs participants sur la feuille **de match**

La composition des équipes devra être déposée à la table de contrôle avant le début de chaque partie (dans l'ordre : TAT, doublette, triplète)

### 3-5 Résultat

**Le club recevant** devra faire parvenir au comité la feuille de match le plus rapidement possible et au plus tard pour le mardi suivant la rencontre (par mail sur [directionsportive91@gmail.com](mailto:directionsportive91@gmail.com)).

**Le tirage du tour suivant sera effectué dès que la direction sportive aura reçu TOUTES LES FEUILLES DE MATCH**

**Même en cas de forfait, de l'une ou de l'autre des équipes, le club recevant doit adresser la feuille de match barrée au Comité et préciser « forfait et le nom de l'équipe forfait »**

### 3-6 Financement

- frais d'engagement des clubs à la compétition : gratuit
- frais d'engagement des joueurs à la compétition : gratuit
- frais d'arbitrage : à la charge du club recevant sur la base d'une indemnité de ligue.

### 3-7 Sanction

En cas de manquement à un de ces articles, le club sera disqualifié immédiatement de la compétition.

Tout forfait devra être communiqué par mail au Comité sur [cd91@petanque.fr](mailto:cd91@petanque.fr)

Chaque club forfait devra régler une amende de 50€ (sauf cas de force majeure)

Règlement adopté et approuvé en comité directeur du 10/11/2017

*La Direction sportive du CD 91*

site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne

SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z

Agrément DDCS : ET000618

Avec le soutien du Département de l'Essonne





FÉDÉRATION FRANCAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL  
COMITE REGIONNAL DE L'ILE DE FRANCE  
**Comité FFPJP de l'Essonne**  
**106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY**  
Tél : 01 64 57 37 09 - [cd91@petanque.fr](mailto:cd91@petanque.fr)



site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne

SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z

Agrément DDCS : ET000618

**Avec le soutien du Département de l'Essonne**



— TERRE D'AVENIRS —

